

DECISION

N°2026/026/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen – pour trois représentations du spectacle « **Petite fille aux cheveux blancs** », prévues le mercredi 11 mars 2026 à 19h00 (tout public), le jeudi 12 mars 2026 à 14h30 (scolaire) et le vendredi 13 mars 2026 à 10h00 (scolaire) au Théâtre des Charmes.

DECIDE :

Article 1^{er} – Un contrat de cession est signé avec la compagnie KonfisKé(e) – 4, rue Louis Bouilhet – 76000 Rouen – pour trois représentations du spectacle « **Petite fille aux cheveux blancs** », prévues le mercredi 11 mars 2026 à 19h00 (tout public), le jeudi 12 mars 2026 à 14h30 (scolaire) et le vendredi 13 mars 2026 à 10h00 (scolaire) au Théâtre des Charmes.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à **6 500.00 € net de TVA**.

Le Théâtre du Château prendra en charge également :

- Les frais de transport du décor et de l'équipe à hauteur de **1 018 € net de TVA**
- Les frais de repas de l'équipe sur la période d'accueil (8 personnes)
- Les frais d'hébergement aux deux appartements de la ville d'Eu sur la période d'accueil pour 8 personnes.
- Les droits des auteurs SACEM

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 12 février deux-mille-vingt-six.

 Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'Eu
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

